

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Christine GUERRINI AU NOM DU GROUPE
« RASSEMBLER POUR LA CORSE »

- **OBJET** : INSTAURATION EN CORSE D'UN PASS SANTE
CONTRACEPTION.

CONSIDERANT que le taux de recours à l'IVG en France demeure à un niveau relativement élevé par rapport aux autres pays européens (autour de 14 pour 1000 femmes âgées de 15 à 49 ans),

CONSIDERANT qu'on compte aujourd'hui en France 13500 IVG chez des jeunes mineures ; or, et c'est là un paradoxe, 72% de ces jeunes filles qui pratiquent une IVG sont par ailleurs sous contraceptif, mais elles sont mal informées, elles l'utilisent mal, elles n'ont pas été suffisamment accompagnées,

CONSIDERANT que , sur le sujet délicat de l'éducation à la sexualité, l'école a avant tout une mission d'information et de prévention, assurée depuis longtemps par les personnels de santé scolaire,

CONSIDERANT que, le 26 avril dernier, Luc CHATEL, Ministre de l'Education Nationale et Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, ont présenté les premiers exemplaires du «PASS Santé Contraception» qui permettra à 159 000 lycéennes et lycéens d'accéder gratuitement et de façon anonyme à une contraception pendant quelques mois dans la région francilienne,

CONSIDERANT que la Corse est une des régions de France métropolitaine qui enregistre le plus fort taux d'IVG avec 19,6 IVG en 2009 pour 1000 femmes, soit une IVG pour 2 naissances, et par là même, se situe nettement au dessus de la moyenne nationale,

.../...

CONSIDERANT que 1446 avortements ont été pratiqués en Corse en 2009 pour 2805 naissances, plaçant la Haute-Corse en tête, avec 984 IVG pour 1506 accouchements,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME le besoin d'assurer dans les faits un accès gratuit et confidentiel des jeunes au conseil ainsi qu'à la prescription et à la délivrance de produits contraceptifs.

PROPOSE de nouer un partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, en vue d'expérimenter en Corse le «PASS Santé Contraception».

PRECISE qu'à l'instar de ce qui a été mis en place en Ile-de-France, le dispositif insulaire :

- Comprendra le « PASS », composé de six coupons, qui permettra aux jeunes de se rendre de façon anonyme et gratuite chez les professionnels de santé : médecin généraliste, gynécologue, laboratoire d'analyse. Il permettra ainsi la prescription de tous les types de contraceptifs : pilule, patch, anneau, préservatif masculin..., etc.
- Reposera en grande partie sur les professionnels de santé scolaire qui joueront un rôle clé dans la mise en oeuvre du dispositif puisque ce sont eux qui pourront remettre, après un entretien personnalisé, lesdits PASS.